

# NOTAIRE

## Descriptif du métier et missions principales

Le notaire est un officier public et ministériel, nommé par le garde des Sceaux. Il a plusieurs missions :

- Elaboration, authentification et conservation des actes : en apposant son sceau et sa propre signature, il constate officiellement la volonté exprimée par les personnes qui les signent. Il s'engage personnellement sur le contenu et sur la date de l'acte. Cet acte s'impose alors avec la même force qu'un jugement définitif. Il a force probante.
- Conseil aux familles : juristes, praticiens du droit, les notaires peuvent être consultés par les familles pour préparer la transmission de leurs biens ou modifier la structure d'un patrimoine en fonction des besoins actuels et futurs. Il le renseigne sur les règles juridiques qu'elles doivent respecter et sur la portée de leurs engagements
- Conseil en placements : les notaires peuvent être spécialisés dans la gestion du patrimoine
- Conseil et gestion en immobilier : les notaires peuvent également apporter un conseil juridique et fiscal dans les opérations de construction, de rénovation ou de lotissement
- Conseil aux entreprises : les notaires peuvent fournir une assistance aux entreprises en proposant des solutions juridiques et fiscales adaptées. Ils rédigent des conventions, accomplissent diverses formalités que nécessite la réglementation en vigueur ; ils peuvent également accomplir certains actes au nom des clients pour sauvegarder leurs intérêts.

C'est également un professionnel libéral qui conserve son indépendance, et un chef d'entreprise responsable de son équilibre économique. Il est tenu à une obligation de conseil vis-à-vis de sa clientèle. Il peut exercer en libéral ou en tant que salarié. Les notaires français travaillent dans leur propre étude.

Ils sont assistés par des Clercs de Notaire, qui gèrent toute la partie administrative.

**Mission Orientation-Emploi**

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

## **Conditions d'accès au métier**

Il s'agit d'un métier difficile d'accès. En effet, il nécessite 7 ans d'études. Pour les étudiants, il existe 2 voies principales d'accès qui délivrent deux diplômes ayant la même valeur professionnelle (le DAFN pour la voie professionnelle et le DSN pour la voie universitaire). Dans les deux cas, un Master en droit est nécessaire :

### *a. La formation par la voie professionnelle*

Elle est accessible sur dossier et entretien, aux titulaires d'un master en droit (toutes spécialités). La formation professionnelle prévoit 30 mois de stage en alternance avec 6 modules techniques dans l'un des 17 sites d'enseignement de l'INFN. Il mène au diplôme de notaire (DN). Pour tous, l'exercice du métier passe par l'achat d'une charge.

En Île-de-France, la formation se déroule au sein de l'Institut national des formations notariales (INFN) de Paris (10 rue Traversière 75012).

Cette formation propose des enseignements plus pratiques qui permettent de se familiariser plus tôt avec l'ensemble des matières.

La voie professionnelle permet uniquement d'accéder au notariat.

### *b. La formation par la voie universitaire*

Elle délivre le diplôme de supérieur de notariat (DSN). Cette formation est plus théorique. Pour suivre la voie universitaire, seul un Master droit notarial est accepté. Cette voie est accessible sur dossier (et parfois entretien), avec un Master de droit notarial obtenu avec mention.

Après validation de son master, l'étudiant effectue 2 ans de stage rémunéré dans un office notarial tout en suivant des cours dans l'un des 17 sites d'enseignement de l'INFN (Institut national des formations notariales) en vue d'obtenir le diplôme supérieur du notariat (DSN).

A noter : Un décret réforme les structures d'enseignement professionnel du notariat à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les centres de formation professionnelle de notaire (CFPN), les instituts des métiers du notariat (IMN) et l'école nationale d'enseignement par correspondance sont supprimés au profit d'un établissement national unique reprenant l'ensemble de leurs missions : l'Institut national des formations notariales (INFN), nouvelle appellation du centre national de l'enseignement professionnel notarial (ex-CNEPN). Les enseignements, filières et diplômes, tant pour les futurs notaires que pour les collaborateurs, comme les actions de formation

**Mission Orientation-Emploi**

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

continue, demeurent, et sur les mêmes sites qu'avant la réforme. Ainsi le diplôme supérieur de notariat (DSN) et le diplôme de notaire (DAFN) sont préparés dans les mêmes lieux, les mêmes locaux que précédemment, avec les mêmes équipes pédagogiques et administratives.

Les cursus diplômants étant organisés en alternance, il était indispensable de maintenir la proximité géographique du site d'enseignement pour les étudiants en stage dans les offices.

### **Le parcours d'accès à la profession avec l'Université Paris-Panthéon-Assas**

L'université Paris-Panthéon-Assas permet d'accéder à la profession de notaire par la voie universitaire en proposant le master en droit notarial :

- [Master droit notarial parcours droit notarial](#) (accès sélectif)

Puis l'inscription au DSN :

- [DSN](#) (en lien avec l'INFN)

### **Qualités et compétences requises**

- **Psychologue**

Pour qu'un contrat soit accepté par les deux parties, le notaire veille à bien comprendre les souhaits et les objectifs de chacun.

- **Rigoureux**

Un contrat est un document très précis : aucun détail n'est laissé de côté.

- **Diplomate**

Le notaire sait négocier pour arriver à accorder les intérêts des parties et permettre la rédaction du contrat.

- **Discret**

Le notaire rentre dans les secrets de famille et dans les affaires des entreprises. Il est lié par le secret professionnel.

### **Emploi**

**Salaire du débutant : 1 550 et 1 800 euros brut par mois.**

**Mission Orientation-Emploi**

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

La rémunération est très variable, notamment en fonction du statut du notaire (salarié ou non), de la taille et du lieu géographique de l'étude et du type d'actes passés. Le tarif des actes notariés se compose ainsi d'une partie fixée par décret et l'autre partie correspond à des honoraires librement convenus entre le notaire et son client. 2 000 euros et 3 000 nets selon que le notaire soit assistant ou salarié. La « loi Macron » de 2015 a instauré de nouvelles règles d'installation des notaires pour faire face aux déserts notariaux dans certaines régions.

Le nombre de personnes occupant la fonction de notaire s'élève à près de 14 000 personnes.

C'est une profession qui se féminise. Actuellement, on compte près de 43 % de femmes. Le métier de notaire reste difficile d'accès bien que le nombre de personnes travaillant dans des offices notariales a sensiblement augmenté ces dernières années. Nommé par le garde des sceaux, il doit acheter une charge et ne peut s'installer où il veut : l'implantation et le nombre d'études sont réglementés par l'Etat.

### **Quels débuts professionnels ?**

Un diplômé commence comme assistant avant d'être nommé notaire « en titre ». Il peut exercer comme salarié au sein d'une étude, devenir notaire associé en achetant des parts ou notaire individuel en rachetant une étude.

## **Pour aller plus loin**

### **1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO**

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2020

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2020

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°2.51

Dossier salle de documentation n°503

### **2) Liens utiles**

#### **Métiers et secteurs**

**Mission Orientation-Emploi**

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- **Chambre des notaires du Grand Paris**

Toutes les actualités liées au métier de notaire en Île-de-France : conférences, colloques et salons professionnels, ventes aux enchères, etc.

<http://notairesdugrandparis.fr/fr>

- **Notaires de France**

Le site officiel du Conseil supérieur du notariat aborde, dans son onglet « Profession notaire », les questions essentielles relatives à l'exercice des métiers du notariat : missions, formation et celle de ses collaborateurs, rémunérations, etc.

<https://www.notaires.fr/fr>

- **Ministère de la justice**

La rubrique du ministère de la Justice consacrée aux métiers de la justice détaille les carrières du secteur, les formations requises et les différents concours.

<http://www.justice.gouv.fr/>

- **Village justice**

La plateforme d'informations à destination des professionnels du droit : juriste, avocats, notaires, etc.

<https://www.village-justice.com/articles/>

- **Institut National des Formations Notariales (INFN)**

L'INFN est un établissement d'utilité publique placé sous le contrôle du Garde des sceaux. Il coordonne les actions de formation des établissements de formation professionnelle du notariat et les relations de ces organismes avec les universités associées à la formation.

<https://www.infn.fr/>

## **Sources utilisées pour réaliser cette fiche**

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ

**Mission Orientation-Emploi**

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2013